

## CONSEIL MUNICIPAL DU xx<del>xx-2022</del>

Accuse de réception en préfecture 091-219105533-20221118-DEL-64-2022-DE Date de télétransmission : 18/11/2022 Date de réception préfecture : 18/11/2022

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **DELIBERATION N°64-2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PĒTEL, Maire.

•	
Convocation en date du	PRESENTS:
8 novembre 2022	M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN
Affichée et publiée sur le	Cécile, M. GARIN Bertrand, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIER
site internet de la ville le	Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, M. GOUJON Jean-Marie, Mme WELLNER Valérie,
8 novembre 2022	M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC
	Yannick, M. MARTINEZ René, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL
	ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.
Liste des délibérations	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
affichée et publiée sur le	Mme DEGOUTTE Marie-Laure, ayant donné pouvoir à Mme LE BELLEC Florence
site internet de la ville	Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIER Aline
du 15-11-2022 au 15-01-	Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann
2023	Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice
	Mme SEJOURNE Jeannine, ayant donné pouvoir à M. GOUJON Jean-Marie
	ABSENTS:
Conseillers	M. ROUGER Philippe
En exercice: 29	M. MICHAUT Ange
Présents : 20	Mme TAVERNIER Brigitte
Votants : 25	M. SERRE Jean-Philippe,
	Secrétaire de séance : M. GARIN Bertrand
OBJET : Fixation des tarifs de « l'espace jeune »	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de revoir certains tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** la modification des tarifs de l'Espace Jeune et fixe le tarif de cette activité annuelle à 5€ pour les jeunes. **DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire / Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,

Yann Pʶ

Le secrétaire de séance

Délibération 6/6 (page 1/1)

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil

2 route de Lieusaint – 91250 Département de l'ESSONNE Tél.: **01** 69 89 70 70 Fax: **01** 60 75 01 91 Courriel: **contact@sglc.fr** 

https://www.saint-germain-les-corbeil.org/